

Renseigner le contenu du rapport.  
ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.  
Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.



Rapport du

Budget supplémentaire

2025

---

Bureau municipal du 2 juin 2025  
Conseil municipal du 25 juin 2025

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

Il est soumis à votre examen le projet de budget supplémentaire 2025. Il vous est proposé de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif 2024 et d'adopter le budget supplémentaire au budget primitif 2025 de la Commune.

Le budget supplémentaire a pour objet principal de procéder à l'affectation des résultats du compte administratif de l'année précédente. Il est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte administratif.

L'année 2025 a été marquée par une succession de projets de lois de finances (premier PLF censuré, loi de finances spéciale, puis nouveau PLF). Ainsi, l'adoption définitive de la loi de finances n'est intervenue que le 14 février 2025, soit bien plus tard que le calendrier habituel, ce qui a perturbé l'élaboration du budget local. Cette instabilité législative a rendu difficile l'anticipation des ressources et des prélèvements, notamment en ce qui concerne la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), la péréquation (DSU, DSR) et les nouveaux dispositifs comme le Dispositif de Lissage Conjoncturel des Recettes Fiscales (DILICO) :

- Les montants de DGF et ses composantes n'ont été mis en ligne que le 31 mars ;
- Les modalités précises (liste des collectivités concernées, montants individuels) du DILICO (mécanisme de prélèvement exceptionnel sur les recettes fiscales des collectivités) n'ont été connues qu'en avril, avec une application effective à partir de mai 2025.

Habituellement, le budget supplémentaire est voté à l'automne, après la clôture des comptes de l'exercice précédent et une fois les incertitudes levées. Mais en 2025, du fait du retard initial et de la nécessité d'ajuster rapidement le BP voté sous contrainte, la commune a choisi d'avancer le vote du BS dès juin, afin de tenir compte des informations budgétaires désormais stabilisées (montants définitifs de DGF, impact réel du DILICO, etc.) et d'ajuster sa programmation financière.

Cette démarche vise à répondre à l'obligation de sincérité budgétaire dans un contexte exceptionnel d'incertitude et de bouleversement du calendrier législatif et financier. Dans cette optique le budget supplémentaire 2025 doit davantage être considéré comme un prolongement du budget primitif 2025 qu'une préfiguration du résultat de l'exercice.

Le vote du budget supplémentaire (BS) permet également d'ajuster les inscriptions prévisionnelles du budget primitif, tant en fonctionnement qu'en investissement, en dépenses et en recettes. Il intègre ainsi les ajustements de dépenses et de recettes au regard de ce qui est réalisé sur l'année et des notifications reçues.

Les propositions d'ajustements de crédits pour le budget supplémentaire 2025 se résument de la façon suivante hors reprise des résultats constatés au CA 2024 et virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement :

- Une hausse des recettes de fonctionnement de 0,31 M€,
- Une hausse des recettes d'investissement de 1,18 M€ hors emprunt,
- Une hausse des dépenses de fonctionnement de 0,40 M€,
- Une hausse des dépenses d'investissement, à hauteur de 3,08 M€.

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

A noter qu'après réintégration des résultats constatés au CA 2024, y compris les reports de dépenses et recettes d'investissement, et du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement le besoin d'emprunt nouveau diminue de 25,9 M€.

Ainsi, les principales évolutions présentées constituent des ajustements qui soulignent la correcte prévision des impacts de la loi de finances réalisée au moment de l'élaboration du budget primitif.

Renseigner le contenu du rapport.  
ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.  
Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

## Table des matières

Affectation du résultat du compte administratif 2024.....	5
Budget principal Supplémentaire 2025.....	7
I. La section de fonctionnement, excédentaire, permet d'abonder la section d'investissement.....	8
a) Les recettes réelles de fonctionnement recouvrées sur l'année devraient être plus importantes que leur prévision initiale.....	8
b) Les dépenses de fonctionnement supplémentaires sont portées par les chapitres 012 - 65 - 011.....	11
II. En investissement, le budget supplémentaire anticipe une réalisation importante des acquisitions foncières et des dépenses d'équipement tout en actant une diminution de l'emprunt nouveau de la collectivité.....	14
a) La prévision de réalisation des dépenses d'équipements s'élève à 104 %.....	15
b) La nouvelle proposition de recettes d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'environ 25,9 M€.....	17
c) L'autofinancement augmente au budget supplémentaire et l'ajustement de l'emprunt améliore la capacité de désendettement.....	18

Renseigner le contenu du rapport.  
**ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
 faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.  
 Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
 d'écran de votre tableur.**

## Affectation du résultat du compte administratif 2024

La reprise des résultats comprend deux volets. D'abord, l'affectation de l'excédent ou du déficit des sections de fonctionnement et d'investissement. Ensuite, l'inscription des reports de crédit en investissement non soldés de l'exercice 2024.

Les règles de l'affectation des résultats sont énoncées à l'article L2311-5 du code général des collectivités locales. Il dispose que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos, cumulé avec le résultat antérieur reporté, est affecté en totalité au budget supplémentaire. Il abonde en priorité le besoin de financement de la section d'investissement.

Le tableau ci-après retrace l'affectation du résultat du compte administratif 2024. Il présente un excédent de financement en investissement de 5 201 647,40 € et en fonctionnement de 22 701 934,24 €.

En €	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
RECETTES 2024	150 573 744,08	43 807 324,21	194 381 068,29
<i>Résultat n-1 (2023)</i>	13 192 892,23	6 333 179,06	19 526 071,29
<b>Réalisation totale en recettes</b>	<b>163 766 636,31</b>	<b>50 140 503,27</b>	<b>213 907 139,58</b>
DEPENSES 2024	141 064 702,07	45 686 455,94	186 751 158,01
<i>Résultat n-1 (2023)</i>	0,00	0,00	0,00
<b>Réalisation totale en Dépenses</b>	<b>141 064 702,07</b>	<b>45 686 455,94</b>	<b>186 751 158,01</b>
Résultat 2024 net, hors reprise n-1	9 509 042,01	- 1 879 131,73	7 629 910,28
<b>Résultat de clôture 2024 avec reprise du résultat n-1 hors reports</b>	<b>22 701 934,24</b>	<b>4 454 047,33</b>	<b>27 155 981,57</b>
Reports recettes	0,00	25 430 021,88	25 430 021,88
Reports dépenses	0,00	24 682 421,81	24 682 421,81
<b>Solde des reports</b>		<b>747 600,07</b>	<b>747 600,07</b>
Total recettes réalisées + reports	163 766 636,31	75 570 525,15	239 337 161,46
Total dépenses réalisées + reports	141 064 702,07	70 368 877,75	211 433 579,82
<b>Excédent des sections</b>	<b>22 701 934,24</b>	<b>5 201 647,40</b>	<b>27 903 581,64</b>

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

Ainsi, il est proposé :

- D'affecter au budget supplémentaire 2025 l'excédent de clôture de 22 701 934,24 € de la section de fonctionnement constaté au compte administratif 2024 sur le compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».
- D'affecter l'excédent de financement de la section d'investissement de 5 201 647,40 € sur le compte des recettes d'investissement 001 « reprise du résultat » afin de financer la section d'investissement.

Pour rappel, l'excédent de la section d'investissement correspond au résultat de clôture 2024 (4 454 047,33 €) augmenté du solde des restes à réaliser d'investissement (747 600,07 €).

Renseigner le contenu du rapport.  
**ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
 faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.  
 Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
 d'écran de votre tableur.**

## Budget principal Supplémentaire 2025

Pour rappel, le budget primitif pour l'année 2025 s'équilibre à hauteur de 224 431 431,87 € se répartissant en 140 667 607,79 € en fonctionnement et 83 763 824,08 € en investissement, en augmentation de 0,8 % par rapport au budget primitif 2024.

LIBELLES	BP 2024	BP 2025	Variation
Fonctionnement	137 921 723,86 €	140 667 607,79 €	+ 1,99 %
Investissement	84 722 079,86 €	83 763 824,08 €	- 1,13 %
<b>Total du budget</b>	<b>222 643 803,72 €</b>	<b>224 431 431,87</b>	<b>+ 0,80 %</b>

En complément de l'affectation du résultat du compte administratif 2024, telle que détaillée précédemment, le budget supplémentaire porte de nouvelles inscriptions en fonctionnement et en investissement.

En ce sens, le budget supplémentaire s'équilibre globalement à hauteur de 50,8 M€ se répartissant comme suit :

Budget cumulé	BS 2025
Fonctionnement	23 015 303,97
Investissement	27 764 796,81
<b>Budget cumulé</b>	<b>50 780 100,78</b>

Le tableau ci-après présente le détail des équilibres du budget supplémentaire 2025. Les différents éléments sont explicités dans la suite du rapport.

Bilan	Dépenses	Recettes
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Fonctionnement	404 299,00	313 369,73
Report 002		22 701 934,24
023 Virement à la section d'investissement	22 611 004,97	
<b>Total</b>	<b>23 015 303,97</b>	<b>23 015 303,97</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Investissement	3 082 375,00	1 177 494,04
Reste à réalisé	24 682 421,81	25 430 021,88
Report 001		4 454 047,33
021 Virement de la section de fonctionnement		22 611 004,97
Équilibre en emprunt		- 25 907 771,41
<b>Total</b>	<b>27 764 796,81</b>	<b>27 764 796,81</b>

Renseigner le contenu du rapport.  
**ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
 faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.**  
 Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
 d'écran de votre tableur.

## **I. La section de fonctionnement, excédentaire, permet d'abonder la section d'investissement**

### **a) Les recettes réelles de fonctionnement recouvrées sur l'année devraient être plus importantes que leur prévision initiale**

Les recettes impactées sont les dotations, les produits des services et du domaine ainsi que les autres produits de gestion courante, bien que le produit des impôts et taxes soit, en pourcentage, légèrement moins important qu'anticipé dans le budget primitif.

Le budget supplémentaire 2025 prévoit un léger excédent de recettes réelles de fonctionnement par rapport à ce qui avait été prévu au budget primitif. Le montant total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 140 633 668,41€ pour une prévision initiale à hauteur de 140 320 298,68 €.

Le tableau ci-après détaille les ajustements effectués au BS 2025.

<b>Recettes de fonctionnement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Demandes BS</b>	<b>Total BP+BS</b>	<b>BS+BP/ BP</b>
013 ATTÉNUATIONS DE CHARGES	311 000	0	0	100 %
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	10 121 464	630 000	10 751 464	106 %
73 IMPÔTS ET TAXES	662 627,27	- 1 326 628,27	93 335 999	99 %
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	33 903 991	863 504	34 767 495	103 %
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 279 383,41	148 494	1 427 877,41	112 %
<b>Total Recettes de gestion des services</b>	<b>140 278 465,68</b>	<b>315 369,73</b>	<b>140 593 835,41</b>	<b>100 %</b>
76 PRODUITS FINANCIERS	29 833	0	29 833	100 %
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	12 000	- 2 000	10 000	83 %
<b>Total Recettes Réelles de Fonctionnement</b>	<b>140 320 298,68</b>	<b>313 369,73</b>	<b>140 633 668,41</b>	<b>100%</b>

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

Ces augmentations correspondent :

**Pour le chapitre 70** : à la notification contractuelle de la participation 2025 du délégataire de la DSP stationnement payant sur voirie et hors-voirie (société Champigny Stationnement, société dédiée, créée comme le contrat le prévoit par l'attributaire de la DSP la société Indigo) ventilée entre un droit d'entrée échelonné entre 2025 et 2026 et une redevance d'occupation du domaine public qui sera perçue chaque année pendant la durée de la DSP.

**Pour le chapitre 73** : les ressources fiscales liées aux taxes foncières et d'habitation diminuent.

La notification des bases fiscales qui s'applique à ces taxes n'a pas été disponible avant le 31 mars, en conséquence le produit fiscal attendu a fait l'objet d'un calcul prévoyant une augmentation annuelle des bases fiscales de 1,7% en application de l'indexation des bases sur l'inflation constatée (indice des prix à la consommation harmonisé) appliquée sur les bases physiques. L'augmentation appliquée est correcte mais les bases fiscales ont connu des variations qui impactent le montant du produit attendu.

- Pour les Taxes Foncières (TFPB et TFPNB) l'ajustement est de l'ordre de - 2% sur la prévision et provient des difficultés à prévoir l'évolution des bases fiscales (physiques et valeur locative) du fait :

- des fins prévisionnelles d'exonérations et de l'évaluation des valeurs locatives des constructions neuves ;
- des démolitions réduisant le volume des bases physiques avant l'établissement de nouveaux programmes ;
- des ajustements de la valeur locative des biens taxés (mise à jour par le représentant de l'administration de l'Etat avec l'avis consultatif de la CCID) ;

- Pour la Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : la prévision inscrite au BP s'est effectuée sur la base du montant notifié en 2024 à laquelle a été appliquée l'augmentation automatique des bases fiscales de 1,7%, toutefois il s'avère que les bases THRS qui apparaissent dans l'état définitif (n°1288) de 2024 ne se retrouve pas dans les bases notifiées de 2025 (n°1259). En effet, à l'échelle nationale, les déclarations erronées sur l'affectation des actifs bâtis des propriétaires (procédure GMBI) ont conduit l'Etat à imposer d'office en 2024 les biens non ou mal recensés. Les assujettis ont alors demandé et obtenu des dégrèvements qui n'ont pas été répercutés sur le produit 2024 perçu par les Communes et sont donc restés imprévisibles jusqu'à la notification des bases 2025. L'ajustement est de l'ordre de - 35% sur la prévision.

**Pour le Chapitre 74** : Les attributions pour 2025 de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et des compensations d'exonérations de taxes foncières par

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

l'Etat sont supérieures aux prévisions du budget primitif, du fait des arbitrages de la loi de finances :

Pour rappel, la DGF se découpe en 2 composantes :

- Une part forfaitaire (Dotation forfaitaire) qui augmente de 76,3 K€ ;
- Une part de péréquation verticale qui regroupe la dotation nationale de péréquation (DNP) et la dotation de solidarité urbaine (DSU) qui augmentent, ensemble, de 734,2 K€
  
- Les compensations d'exonérations de la Taxe Foncière augmentent, pour leur part, de 46,4 K€

**Pour le Chapitre 75 :** le montant estimatif des loyers et charges dus par les occupants du patrimoine communal augmente du fait de l'installation de nouveaux locataires ou du maintien dans les lieux de locataires dont le départ avait été anticipé.

**Pour le Chapitre 77 :** un ajustement technique à la demande du Service de Gestion Comptable.

Renseigner le contenu du rapport.  
**ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office : faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.**  
**Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture d'écran de votre tableur.**

**b) Les dépenses de fonctionnement supplémentaires sont portées par les chapitres 012 – 65 - 011**

Le budget supplémentaire ajuste le montant des dépenses réelles de fonctionnement. Le tableau ci-après détaille les ajustements à enregistrer au BS 2025.

Dépenses de fonctionnement	BP 2025	Demandes BS	Total BP+BS	BS+BP/ BP
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	30 531 657	121 399	30 653 056	100 %
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	76 008 200	100 000	76 108 200	100 %
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	1 998 715	0	1 998 715	100 %
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10 735 925	182 900	10 918 825	102 %
<b>Total Dépenses de gestion des services</b>	<b>119 274 497</b>	<b>404 299</b>	<b>119 678 796</b>	<b>100 %</b>
66 CHARGES FINANCIERES	3 052 434	0	3 052 434	100 %
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000	0	100 000	100 %
<b>Total Dépenses Réelles de Fonctionnement</b>	<b>122 426 931</b>	<b>404 299</b>	<b>122 831 230</b>	<b>100 %</b>

Dans le détail :

**Pour le chapitre 011** l'augmentation correspond :

- Pour la Direction des Systèmes Informatiques, à un montant de 68,8 K€ comprenant :
  - Le règlement des arriérés du contrat de mise à disposition du coffre-fort électronique où sont déposées les fiches de paye dématérialisées des agents qui ont adhéré au dispositif pour 48 K€ ;
  - La montée de version du logiciel Airs courriers (GED des courriers entrants et sortants) pour 11 K€ ;
  - La maintenance de l'application Champigny Story antérieurement assumée sur le budget du service des Archives pour 5,2 K€ ;

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

- Le paramétrage du logiciel Concerto pour la mise en place de la facturation unique en matière d'activités scolaires et périscolaires pour 4,6 K€ ;
- Pour la Direction des Sports, à un montant de 17,1 K€ comprenant :
- L'indexation contractuelle du prix des heures d'utilisation de la patinoire par le Club des Sports de Glace pour un montant de 4,2 K€ ;
  - L'augmentation du tarif du chlore pour la piscine municipale du fait de la raréfaction de l'offre en chlore gazeux pour un montant de 2 K€ ;
  - Différentes dépenses nécessaires à la réouverture de la baignade en Marne (nettoyage du fond de la Marne, engazonnage des plages, contrôle de conformité des pontons) pour 15,3 K€ ;
  - Les dépenses sont minorées de 4,4 K€ pour une prestation de service finalement abandonnée.
- Pour la Direction de la Santé, à un montant de 9 K€ relatif à la hausse des tarifs et l'augmentation du nombre d'agendas Doctolib, outil indispensable de prise de rendez-vous avec les praticiens des Centres Municipaux de Santé.
- pour la Direction de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Economie, à un montant de 7 K€ comprenant l'ajustement à la hausse du coût de la prestation d'estimation du terrain des Simonettes pour 10 K€ minorée par la prise en charge par l'EPT Paris Est Marne et Bois du coût de la publication de la DUP correspondante d'un montant de 3 K€.
- Pour la Direction de l'Entretien et de la Restauration, à un montant de 5,6 K€ visant à ajuster l'estimation du montant contractuel du marché de maintenance des équipements de restauration ;
- Pour la Direction de la Vie Citoyenne et de la Jeunesse, à un montant de 4,7 K€ en raison des coûts supplémentaires assumés par la Direction pour l'organisation d'un séjour au ski ;
- pour la Direction de la Culture, à un montant de 3,5 K€ relatif au déploiement d'un projet de lecture à voix haute réalisé par des compagnies professionnelles pour l'accès à l'éducation artistique des jeunes publics au sein des centres de loisirs municipaux ;
- Pour la Police Municipale et les ASVP, à un montant de 3 K€ destiné au changement de prestataire pour le réseau de radio dédié à ces services afin d'améliorer la performance du réseau existant et la couverture du territoire municipal ;
- Pour la journée de l'animal en ville à l'affectation d'un montant de 1,5 K€ pour les actions corrélées à cet évènement.

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

- Pour le service des initiatives publiques à un ajustement des besoins en fournitures de petit équipement pour 1,2 K€.

**Pour le chapitre 012** l'augmentation correspond à l'évaluation du montant de la valeur faciale des titres restaurants que la commune compte déployer en 2025, conformément aux engagements pris par la Municipalité ;

**Pour le chapitre 65** l'augmentation correspond :

- A l'ajustement des indemnités d'éviction prévues pour l'îlot Carnot pour un montant de 100 K€ ;

- A l'ajustement de la participation de la commune à l'agence métropolitaine des mobilités partagées (anciennement syndicat autolib velib métropole) pour un montant de 41,4 K€. La Cour Administrative d'Appel a donné une suite positive aux prétentions de la société Autolib' dans le contentieux qui l'opposait à l'agence métropolitaine des mobilités partagées pour un montant de l'ordre de 43 M€, réparti entre les collectivités adhérentes au prorata du nombre de stations installées sur leur territoire (pour Champigny-sur-Marne 6 stations). Compte tenu de l'importance du montant du risque réalisé, l'agence a obtenu de la Direction des Finances Publiques un étalement de la dette sur 5 ans et a, en conséquence, permis à ses adhérents, s'ils en exprimaient le souhait, d'ajuster leur contribution sur les exercices 2025 à 2029 plutôt que de procéder à un versement unique. La commune s'est positionnée sur l'étalement de la dette et contribuera donc également sur les exercices 2026 à 2029 ;

- à une subvention exceptionnelle de 25 K€ attribuée au RSCC Judo haut Niveau pour la promotion de la pratique sportive et le rayonnement de la ville ;

- A la mise en place d'une expérimentation qui, considérant la complexité du projet, consiste, pour un montant de 12 K€, à tester pendant 3 mois l'Intelligence Artificielle que la ville souhaiterait déployer l'année prochaine pour soutenir l'action de ses services ;

- et enfin, à la compensation pour sujétions de service public prévue dans la concession de services pour la gestion et l'exploitation de la patinoire passée entre la ville et la société Vert Marine d'un montant de 4,5 K€ pour tenir compte de la révision annuelle.

**Au global, la section de fonctionnement, comprenant la reprise des résultats de l'année 2024, dégage un excédent de 22 611 004,97€ qui abonde la section d'investissement.**

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office : faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture d'écran de votre tableur.

## II. En investissement, le budget supplémentaire anticipe une réalisation importante des acquisitions foncières et des dépenses d'équipement tout en actant une diminution de l'emprunt nouveau de la collectivité

En premier lieu, les reports de dépenses (24 682 421,81€) et de recettes (25 430 021,88€) sont obligatoirement repris en investissement à l'occasion du Budget Supplémentaire. Ils aboutissent à un excédent de financement de 747 600,07 €.

Le tableau ci-après présente le détail par chapitre des crédits ajoutés à l'occasion du budget supplémentaire sur les dépenses d'investissement, hors reports de dépenses.

Dépenses d'investissement	BP 2025	Demandes BS	Total BP+BS	BP+BS /BP
<b>20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (avec opérations)</b>	2 921 600	55 000	2 976 600	102 %
<b>204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES</b>	2 558 733,40	0	2 558 733,40	100 %
<b>21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES (avec opérations)</b>	35 141 176,57	2 495 223	37 636 399,57	107 %
<b>23 IMMOBILISATIONS EN COURS (avec opérations)</b>	28 610 000	513 916	29 123 916	102 %
<b>45 (travaux exécutés d'office)</b>	80 000	0	80 000	100 %
<b>Total Dépenses d'équipements</b>	<b>69 311 509,97</b>	<b>3 064 139</b>	<b>72 375 648,97</b>	<b>104 %</b>
<b>10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES</b>	0	18 236	18 236	/
<b>16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES</b>	12 088 005	0	12 088 005	100 %
<b>26 PARTICIPATIONS ET CREANCES</b>	75 000	0	75 000	100 %
<b>27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	942 000	0	942 000	100 %
<b>Total Dépenses Réelles d'Investissement</b>	<b>82 416 514,97</b>	<b>3 082 375</b>	<b>85 498 889,97</b>	<b>104 %</b>

Renseigner le contenu du rapport.  
ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.  
Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

**a) La prévision de réalisation des dépenses d'équipements s'élève à 104 %.**

**Pour le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves**, les dépenses inscrites au BS relèvent de régularisations de la taxe d'aménagement perçues indûment par la ville, selon les services de l'Etat, pour un montant de 18,2 K€.

**Pour le chapitre 20 immobilisations incorporelles** l'augmentation des dépenses se situerait autour de 2 % des crédits budgétés au budget primitif.

Les principales évolutions à la hausse et à la baisse des dépenses du chapitre 20 sont les suivantes :

- L'augmentation est due à la mobilisation prochaine de la participation de la ville au cofinancement des études de stratégie foncière et territoriale préalables au Projet Partenarial d'Aménagement (PPA) Marne Est, pour un montant de 75 K€ ;
- La diminution est due à l'ajustement du montant prévisionnel du projet d'acquisition SOC/SIEM (outil logiciel) dont la réduction du périmètre, après mise en concurrence, permet une économie de 20 K€.

**Pour le chapitre 21 immobilisations corporelles**, les propositions nouvelles du budget supplémentaire entérinent une augmentation des dépenses de 2,5 M€.

Les principales évolutions à la hausse des dépenses du chapitre 21 sont les suivantes:

- 1,82 M€ de crédits supplémentaires pour tenir compte de l'ajustement du calendrier des acquisitions foncières ;
- Divers travaux d'entretien et de maintenance pour 0,53 M€ :
  - 158,2 K€ de crédits supplémentaires pour les équipements sportifs ;
  - 111 K€ de crédits supplémentaires pour les écoles ;
  - 80 K€ de crédits supplémentaires pour les EHPAD et Foyers de personnes âgées ;
  - 55 K€ de crédits supplémentaires pour les crèches ;
  - 43 K€ de crédits supplémentaires pour des travaux dans les Maisons pour tous ;
  - 42,2 K€ de crédits supplémentaires pour l'Hôtel de Ville et autres bâtiments administratifs ;

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

- 20 K€ de crédits supplémentaires pour la salle de spectacle Gérard Philipe ;
  - 11 K€ de crédits supplémentaires pour des travaux dans les centres de loisirs ;
  - 10 K€ de crédits supplémentaires pour des travaux dans les centres de santé ;
- Equipement des écoles, des crédits supplémentaires pour financer des actions engagées depuis 2024 :
- 21,7 K€ pour le mobilier des écoles ;
  - 24,2 K€ pour le plan numérique.
- Renforcement des moyens de la Police Municipale dont la mise en œuvre était corrélée à la levée des incertitudes budgétaires qui subsistaient lors du vote du budget primitif :
- 42 K€, dans le cadre de la création de la brigade de proximité, acquisition de 3 deux-roues et de leur équipement embarqué ;
  - 7 K€ pour la modernisation et l'augmentation de la puissance des installations radios dédiées à la Police Municipale afin d'assurer une couverture satisfaisante de tout le territoire communal ;
- 16 K€ pour divers matériels image et son (vidéoprojecteur, remplacement de matériel vieillissant) et 9,8 K€ de mobilier dédié (EQUIP CITE, EXPO 80 ans) pour le service des initiatives publiques ;
- Pour les Affaires culturelles :
- 5 K€ pour le renouvellement du matériel technique spécifique aux besoins du service Spectacle Vivant ;
  - 2 K€ pour l'acquisition de mobilier pour les médiathèques Gérard Philipe et André Malraux ;
  - 2 K€ pour l'acquisition de matériel pédagogique et d'instruments pour le Conservatoire Olivier Messiaen.
- Pour les Sports :
- 5 K€ pour l'acquisition de sèches mains électriques pour les Gymnases Delaune et Paul-Emile Victor ;
  - 2,6 K€ de crédits supplémentaires pour l'acquisition de ponton flottant nécessaire à la réouverture de la baignade en Marne ;

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

- 7,3 K€ pour l'acquisition d'un coffre pour le CMSU Rouquès afin de remplacer le coffre existant pour améliorer la sécurité de la conservation des recettes perçues avant leur dépôt au Service de gestion Comptable (anciennement Trésor Public) ;

**Pour le chapitre 23**, le budget alloué à l'acquisition en VEFA de la Coque Verdun, où seront installés des services municipaux, augmente sur l'exercice 2025 de 0,51 M€. A noter qu'il ne s'agit pas d'une augmentation du montant total dédié à l'acquisition de la Coque mais d'un décalage dû à l'émission tardive de l'appel de fonds 2024 par OGIC.

### **b) La nouvelle proposition de recettes d'investissement permet de diminuer l'emprunt d'environ 25,9 M€**

Le tableau présente les ajustements effectués au BS 2025 en recettes, hors reports et virement de la section de fonctionnement et hors reprise du résultat de clôture et du solde des reports en investissement.

<b>Recettes d'investissement</b>	<b>BP 2025</b>	<b>Demandes BS</b>	<b>Total BP + BS</b>	<b>BP+BS /BP</b>
13 SUBVENTIONS INVESTISSEMENT RECUES	7 672 155,40	1 154 846	8 827 001,40	115 %
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	1 500 000	0	1 500 000	100 %
10 DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	5 635 216	0	5 635 216	100 %
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	986 048	0	986 048	100 %
024 PRODUITS DES CESSIONS	1 660 000	- 19 000	1 641 000	99 %
45 TRAVAUX EXÉCUTÉS D'OFFICE	80 000	41 648,04	121 648,04	152 %
<b>TOTAL RRI HORS EMPRUNT</b>	<b>17 533 419,40</b>	<b>1 177 494,04</b>	<b>18 710 913,44</b>	<b>107 %</b>
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	46 989 727,89	- 25 907 771,41	21 081 956,48	45 %
<b>TOTAL AVEC AJUSTEMENT EMPRUNT</b>	<b>64 523 147,29</b>	<b>-24 730 277,37</b>	<b>39 792 869,92</b>	<b>62 %</b>

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

Le Budget supplémentaire enregistre une hausse des subventions d'investissement reçues (chapitre 13), en raison d'inscriptions nouvelles à hauteur de 1,15 M€ suite à la notification :

- d'une subvention de la Région Île-de-France pour l'aménagement de la Coque Verdun d'un montant de 0,3 M€ ;
- d'une subvention de la Région Île-de-France pour la reconstruction de l'école Henri Bassis d'un montant de 0,7 M€ ;
- d'une subvention du Département de 90 K€ dans le cadre du plan 50 000 arbres pour le Val-de-Marne pour le projet de végétalisation des ensembles sportifs de la commune ;
- d'une subvention de la Métropole du Grand Paris pour 65 K€ pour l'acquisition de véhicules propres.

Par ailleurs, le budget supplémentaire acte une prévision prudente du calendrier des cessions foncières au regard notamment de la consolidation des engagements acquéreurs potentiels et des réajustements des délais de signature des actes notariés pour diverses opérations de la ville.

Surtout, la baisse importante des recettes réelles d'investissement est rendue possible essentiellement grâce l'excédent de financement de la section d'investissement de 5 201 647,40 €, qui correspond au résultat de clôture 2024 (4 454 047,33 €) augmenté du solde des restes à réaliser d'investissement (747 600,07 €), et au virement de la section de fonctionnement pour 22 611 004,97 €.

Le montant d'emprunt inscrit en 2025 est ainsi porté à 21 081 956,48 € contre 46 987 727,29 € au budget primitif, grâce à une baisse du montant d'emprunt à hauteur de 25 907 771,41 €.

### **c) L'autofinancement augmente au budget supplémentaire et l'ajustement de l'emprunt améliore la capacité de désendettement**

L'autofinancement permet de constater si la collectivité dégage de son exploitation courante (son fonctionnement annuel) suffisamment d'épargne pour à la fois rembourser sa dette et financer une partie de ses investissements. L'épargne brute du budget supplémentaire augmente, en tenant compte de la reprise des résultats 2024, et passe de 17 893 367,68 € au budget primitif à 40 504 372,65 € au budget supplémentaire.

De même, la diminution de l'emprunt par rapport à ce qui avait été provisionné au budget primitif améliore la capacité de désendettement de la Ville. Pour rappel, elle mesure le ratio entre le capital de la dette restant dû au 31 décembre de l'année N et l'épargne brute. Il s'agit d'une mesure de solvabilité financière exprimée en nombre d'année qui permet de déterminer le nombre d'années théoriques nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, si la collectivité y consacre l'intégralité de son épargne brute. Avec un emprunt de 21,06 M€ et une

Renseigner le contenu du rapport.

ATTENTION : Ne pas faire de copier/coller depuis un autre traitement de texte que libre office :  
faire un copier/collage spécial/Texte non formaté.

Pour insérer des tableaux : soit les créer directement dans libre office, soit faire une capture  
d'écran de votre tableur.

épargne brute de 40,5 M€, la capacité de désendettement de Champigny serait donc moins de 3 ans (le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans pour les communes).

Ainsi, ce budget supplémentaire conforte l'amélioration de la situation financière de la Ville et confirme l'analyse de la Direction départementale des finances publiques de 2024 qui a mis en avant l'évolution positive des indicateurs financiers de la Ville et les efforts réalisés en matière de maîtrise budgétaire et ce malgré une hausse très nette des investissements.